

Motion

Nous ne pouvons et ne devons pas continuer à trouver normal que le Trésor public emprunte de l'argent pour accorder des subventions aux consommateurs. Des programmes comme le PITRC ont lancé le processus de conservation de l'énergie et l'ont maintenu pendant une durée considérable. Le gouvernement va maintenant s'efforcer de veiller à ce que les propriétaires de résidences soient parfaitement conscients des options dont ils disposent. Nous continuons à contribuer à la découverte de solutions aux problèmes techniques, à raffiner et à développer les normes de travail, et à aider l'industrie à améliorer sa commercialisation et ses techniques d'isolation.

La conservation d'énergie et le souci des besoins des propriétaires de résidences canadiens ont été au coeur de notre décision sur les modalités de suppression du PITRC. Nous voulions par-dessus tout être aussi équitables d'humainement possible vis-à-vis des Canadiens. Nous avons été très prudents. Nous avons consulté l'industrie et agi de façon à ne pas priver les Canadiens d'un niveau approprié de financement en raison de circonstances indépendantes de leur volonté. Nous avons agi équitablement, justement et généreusement.

Maintenant que la Chambre dispose des faits, je pense que le comité doit admettre que ceux qui ont présenté une demande entre le 1^{er} janvier et le 17 janvier et reçu 60 p. 100 de financement étaient en fait couverts par l'ancien programme. Nous acceptons et comprenons que les règlements ont été mis en place après l'annonce de la fermeture du programme. Ce n'est pas anormal. Il y avait des raisons à cela, et nous remercions le comité d'avoir attiré sur cette question l'attention du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celle de la Chambre et celle du pays.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire nous a présenté des informations nouvelles, du moins en ce qui me concerne. J'aimerais toutefois réagir à cela dans l'optique du mandat du comité et entendre les réponses du représentant. D'après les révélations qu'il vient de nous faire, je dois dire qu'à mon avis, du point de vue du comité, il n'a fait qu'aggraver les choses.

Je voudrais lui signaler deux problèmes qui découlent de son intervention. Tout d'abord, il nous a dit que le gouvernement ne s'était pas conformé à son propre communiqué de presse. Le communiqué de presse disait aux consommateurs de présenter leur demande avant le 31 décembre. Mais les gens qui se sont fiés à ce communiqué de presse et n'ont pas présenté une demande parce qu'ils n'ont pas pu respecter la date limite du 31 décembre n'ont jamais su que cette demande aurait été acceptée s'ils l'avaient présentée jusqu'à deux semaines et demie plus tard. Il y a donc eu une profonde injustice vis-à-vis des gens qui ont pris le gouvernement au sérieux quand il a publié son communiqué de presse. Combien de personnes se sont présentées entre le 31 décembre et le 17 janvier? Quels renseignements a-t-on communiqué aux députés qui se fiaient au communiqué de presse et conseillaient leurs électeurs qui n'avaient pu respecter la date limite? Sous quelle forme a-t-on annoncé qu'une demande présentée au cours de ces deux semaines et demie critiques serait quand même accepté?

C'est le premier problème qui me préoccupe. J'espère qu'il n'y pas eu de traitement de faveur parce que les gens qui avaient accès aux ministres pouvaient être informés de la situation,

alors que les autres ne pouvaient pas savoir que la ministre avait changé d'avis sur la date limite.

Le deuxième problème concerne le contenu du règlement. C'est un règlement que nous avons contesté et que le gouvernement était censé défendre. Le règlement stipulait que le 31 décembre était la date limite, mais en fait c'est celle du 17 janvier qui a été appliquée. Si le 31 décembre n'était pas la date limite, de quel droit le gouvernement finance-t-il des demandes reçues entre le 31 décembre et le 17 janvier? Ce n'est certes pas en vertu des règlements qui imposent la date limite deux semaines et demie plus tôt.

Je suis certes en faveur du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et je serais fort heureux que le gouvernement le maintienne. Je ne le critique donc pas du tout du point de vue politique car je me réjouis que davantage de gens aient pu en profiter. Mais c'est le mandat du comité qui m'intéresse car je voudrais savoir comment le secrétaire parlementaire interprète les règlements? Au nom de quelle autorité le gouvernement peut-il les ignorer en avalisant des demandes présentées dans cette période de deux semaines et demie? Les demandes reçues entre le 31 décembre et le 17 janvier devraient être acceptées, mais peut-être devraient-elles être financées à même les émoluments du secrétaire parlementaire et de la ministre et non pas en puisant dans les recettes générales du gouvernement du Canada.

Enfin, il me semble que l'erreur initiale, dont la ministre doit certes être tenue responsable, a été commise par elle-même parce qu'elle a confié à ses collaborateurs une mission impossible. Le secrétaire parlementaire nous a dit lui-même qu'on n'aurait pas pu rédiger des règlements à temps même si on savait pertinemment qu'ils étaient nécessaires. Il a dit qu'il fallait l'autorité de tels règlements pour légitimer les mesures envisagées. On aurait dû choisir une date réaliste pour que les fonctionnaires concernés puissent observer la loi. La règle du droit aurait été ainsi respectée et nous n'aurions pas été obligés de dresser le rapport dont nous sommes saisis actuellement. Je considère plus que jamais que le gouvernement est condamnable non seulement selon notre rapport, mais aussi par la façon dont il a agi pour tenter de se sortir de ce regrettable pétrin.

• (1210)

M. McDermid: Monsieur le Président, ceux qui profitent du programme PITRC n'auraient pas grand-chose à se mettre sous la dent si ce programme était financé à même les émoluments d'un secrétaire parlementaire. Le député peut en être assuré.

M. Waddell: Le secrétaire parlementaire non plus n'aurait plus grand-chose à se mettre sous la dent!

M. McDermid: C'est exact.

Je rappelle au député que le comité ne peut pas gagner sur tous les plans; il doit faire la part des choses. Le comité prétend que nous avons procédé illégalement en limitant les demandes au 31 décembre, que nous avons eu tort d'agir ainsi. Le député ajoute ensuite que nous n'avons pas fait droit à ces demandes tant que le règlement n'a pas été adopté et il nous demande à combien s'élevait le nombre de demandes. Il y en a eu environ 25,000. Aucun traitement de faveur n'a été accordé. Ceux qui ont présenté une demande de subvention dans le cadre du PITRC après la date limite savaient qu'ils en obtiendraient le tiers seulement. Il n'y avait pas de discrimination du tout. Tout